

Convocation: 06/11/2025

**Nombre de membres
en exercice:** 8

Présents : 8

Votants: 8

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt- cinq et le dix- sept novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre JAVELOT - Maire

Sont présents: Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELCHÉ, Marc RICHER, Annette RELIER, Xavier BASCOU, Gérard BRUNY, Margaux FLAMENT, Brigitte PINCHON

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Marc RICHER

Margaux FLAMENT quitte la séance à 18h55 pour raisons personnelles.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2132-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Marc RICHER secrétaire de séance.

Objet: Approbation du procès- verbal de la séance du 16 octobre 2025 - DE 2025 025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le procès- verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres du Conseil Municipal.

Appelé à se prononcer, le Conseil Municipal, APPROUVE le procès- verbal de la séance du 16 octobre 2025 joint en annexe.

POUR:	7 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Décision prise par M. le Maire dans le cadre de ses délégations - DE 2025 026

Je vous rends compte des décisions que j'ai prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée par délibération n° DE-2020-022 du 3 juin 2020 :

Depuis le Conseil Municipal dernier j'ai signé les marchés publics suivants :

N°	Objet du Marché	Entreprise Titulaire	Montant du Marché en € HT
2025-11	Réalisation d'une tranchée au presbytère pour le passage de la fibre	JMLTP - 27420 Château-sur-Epte	1 900 €

Je vous demande d'en prendre acte.

Où les explications de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE des décisions Municipales énoncées ci-dessus.

POUR:	7 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Acquisition de la parcelle cadastrée D94 - Lieu- dit "Pré du Pont d'Aveny"

Mme Brigitte PINCHON et M. Gérard BRUNY souhaitent obtenir des précisions quant au coût de l'entretien et de l'aménagement de cette parcelle.

Afin d'apporter des éléments de réponse, M. le Maire s'engage à organiser une rencontre avec la Chargée de mission Natura 2000 auprès du PNR du Vexin Français à laquelle M. BRUNY sera associé.

La délibération est reportée à un examen ultérieur.

Objet: Demande d'aide auprès du PNR du Vexin Français au titre du patrimoine naturel et biodiversité

Cette délibération est étroitement liée au précédent objet et est reportée à un examen ultérieur.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - DM 2025-001 - DE 2025 027

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci- après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6413	Personnel non titulaire	3000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus- values de recettes indiquées ci- dessus.

POUR:	7 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

Objet: Vente d'un terrain communal à la SCI du Moulin aux Trous - DE 2025 028

M. le maire expose au Conseil Municipal la demande d'acquisition du terrain communal issu du domaine public par la SCI du Moulin aux Trous représentée par M. Menant- 2 rue François Foucard à Montreuil-sur-Epte.

Le fond de propriété du demandeur est desservie par le chemin rural n°5 dit des Maréchaux . Il souhaite régulariser une enclave appartenant à la commune qui fait actuellement partie intégrante de l'unité foncière de la SCI du Moulin aux Trous.

La parcelle a fait l'objet d'un document d'arpentage pour délimiter la désignation des parties. Après modification, le nouveau parcellaire cadastrale mentionne la section C n° 1366 d'une contenance de 38 ca.

Compte tenu de l'état actuel de la parcelle, de sa nature et de sa superficie, M. le maire propose la vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section C n° 1366 sachant que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la SCI du Moulin aux Trous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- CONSTATE la désaffectation du domaine public communal de la parcelle cadastrée section C n°1366,
- PRONONCE le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée section C n°1366,
- AUTORISE la vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section C n°1366 au profit de la SCI du Moulin aux Trous représentée par M. Menant,
- JUSTIFIE les raisons de cette vente à l'euro symbolique par l'état actuelle de la parcelle, sa nature et sa superficie,
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et actes nécessaires à cette opération.

POUR:	7 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	- VOIX
--------------	---------------	----------------	---------------	--------------------	---------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Le Secrétaire de séance,
Marc RICHER

Le Maire,
Jean-Pierre JAVELOT